



RÉGION ACADÉMIQUE
OCCITANIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de région académique du numérique pour l'éducation

COMMENT ADHÉRER À L'ENT-ÉCOLE ?



3 grandes étapes pour adhérer à l'ENT-École



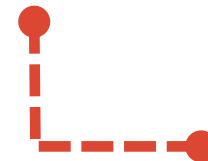
1. S'informer



2. Remplir le formulaire d'adhésion en ligne



3. Renvoyer la convention signée



À réception du titre de
perception, déclencher
le paiement

La suite du document décrit dans le détail chaque étape, pas à pas.

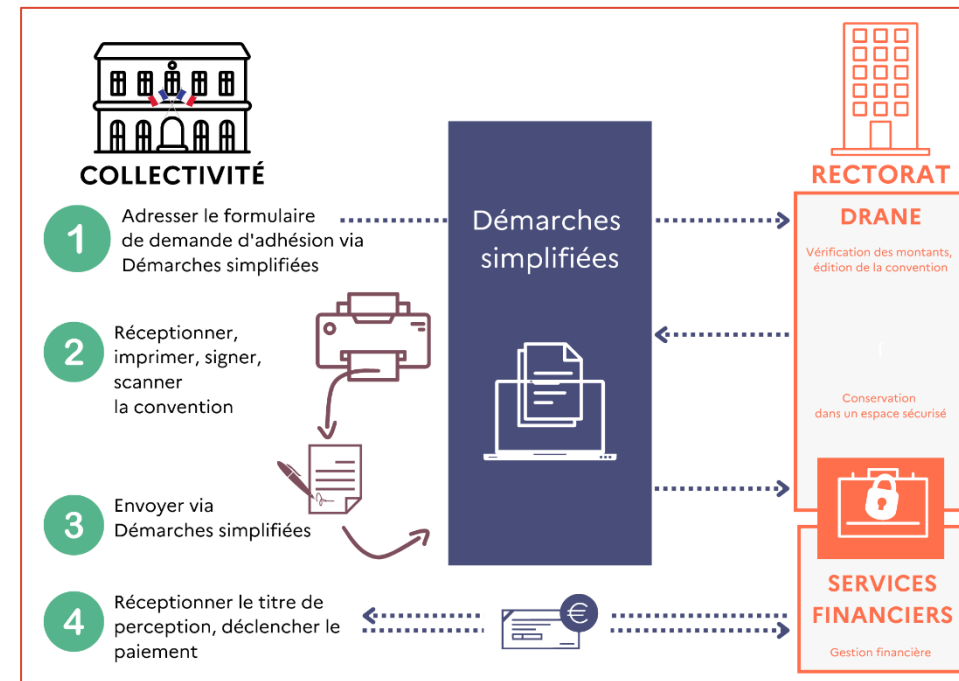
1. S'informer



Informations sur la démarche d'adhésion

- Toute demande d'adhésion se fait exclusivement via le formulaire d'adhésion en ligne sur « *Démarches-simplifiées* ».
- Ce formulaire permet aux collectivités de réaliser une demande d'adhésion à l'ENT-École pour l'année scolaire 2024-2025, **après concertation avec les équipes pédagogiques des écoles**. Un seul formulaire doit être complété par collectivité. Il doit inclure l'ensemble des écoles qui pourront bénéficier de l'ENT-École en 2024-2025. La demande d'adhésion est à effectuer annuellement.
- La campagne d'adhésion pour l'année scolaire 2024-2025 est ouverte **du 29 avril au 18 octobre 2024**.
- La convention signée par le représentant de la collectivité doit être transmise, en version numérique scannée, par la messagerie de la plateforme « *Démarches-simplifiées* », dans un délai maximum de **deux mois après la demande**.

Si ce délai n'est pas respecté, la demande est classée sans suite et l'accès à l'ENT fermé pour les écoles.



Infographie expliquant la démarche de conventionnement

1. S'informer



Informations requises pour la saisie du formulaire d'adhésion en ligne

☐ Identification du demandeur

- SIRET
- Département
- Nom et prénom du signataire de la convention
- Numéro de téléphone de la collectivité

☐ Nombre d'écoles à inscrire pour le calcul du coût de l'adhésion pour l'année scolaire 2024-2025

☐ Liste des écoles à inscrire

☐ Identification facultative d'un ou deux référents-ville (personne qui gère les publications sur l'espace de la collectivité)

- Nom, prénom, adresse mail

demarches-simplifiees.fr

ENT-École : demande d'adhésion par conventionnement 2024-2025 (Académie de Toulouse)

1. IDENTIFICATION DU SIGNATAIRE DE

2. LISTE DES ÉCOLES À INSCRIRE

3. COÛT DE L'ADHÉSION POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025

4. IDENTIFICATION DU RÉFÉRENT VILLE (FACULTATIF)

5. ENGAGEMENT ET CONFIRMATION

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/adhesion-ent-ecole-ac-toulouse-2024-2025>

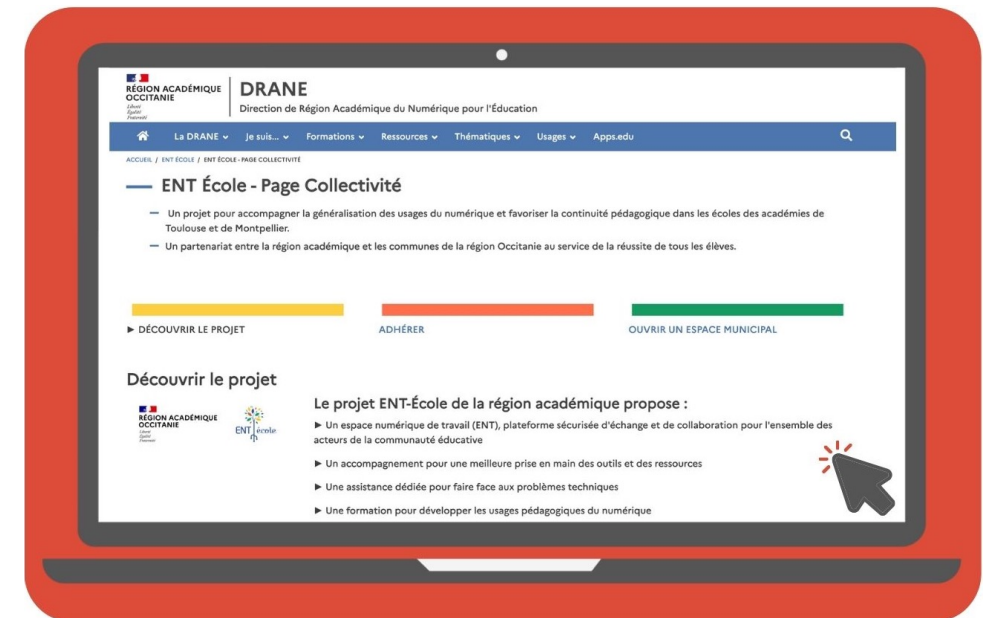
1. S'informer



Toutes les informations sur le site de la DRANE Toulouse

Vous retrouvez

- Une description du projet ENT-École
- Des explications pour comprendre le processus de conventionnement
- Ce tutoriel « pas-à-pas »
- Une foire aux questions (FAQ) pour répondre à la majorité des questions
- Une convention type pour prendre connaissance des termes de la convention
- Le lien vers le formulaire d'adhésion



<https://pedagogie.ac-toulouse.fr/drane/ent-ecole/collectivite>

2. Remplir le formulaire d'adhésion en ligne



Rendez-vous sur la plateforme « Démarches-simplifiées.fr »

Étape 1

Se connecter

Identifiez-vous avec FranceConnect ou avec les identifiants du compte « Démarches-simplifiées » de votre collectivité.

Vous pouvez aussi vous créer un compte.

Assurez-vous que l'adresse mail du compte permet d'identifier la collectivité.



<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/adhesion-ent-ecole-ac-toulouse-2024-2025>

2. Remplir le formulaire d'adhésion en ligne



Étape 2

Commencer à remplir le formulaire en ligne

Identifiez votre établissement en renseignant le numéro de SIRET de votre collectivité.

Votre dossier peut-être complété en plusieurs fois.

Le brouillon s'enregistre automatiquement au fur et à mesure de votre saisie.

Ainsi, même si vous fermez la page, vous pourrez retrouver à tout moment votre dossier dans l'état exact dans lequel vous l'aviez laissé.

RÉGION ACADÉMIQUE OCCITANIE
ENT école

ENT-École : demande d'adhésion par conventionnement 2024-2025 (Académie de Toulouse)

⌚ Temps de remplissage estimé : 4 mn
📅 Date limite : 18 octobre 2024 à 23 h 59 (heure de Paris)

Identifier votre établissement

Renseignez le numéro de SIRET de votre entreprise, administration ou association pour commencer la démarche.

Numéro SIRET *

Numéro SIRET à 14 chiffres

⚠️ Pour trouver votre numéro SIRET, utilisez annuaire-entreprises.data.gouv.fr ou renseignez-vous auprès de votre service comptable.

Continuer

1. IDENTIFICATION DU SIGNATAIRE DE LA CONVENTION

Saisir le prénom et le NOM : (ex : Jean GARCIA) *

⚠️ Vérifiez bien l'orthographe et écrivez le nom de famille en lettres majuscules.

En qualité de *

- MAIRE
 PRÉSIDENT (E)
 Autre

Téléphone de contact de la collectivité *

Le numéro de téléphone saisi doit être valide. Exemple : 0612345678

Saisir les données d'identification du signataire de la convention

- Prénom NOM, avec le nom en lettres majuscules.
- Qualité : Maire, Président ou autre (précisez dans le champ texte)
- Numéro de téléphone de contact de la collectivité

Étape 3

2. Remplir le formulaire d'adhésion en ligne



Étape 4

Sélectionner les écoles de la collectivité qui pourront accéder à l'ENT-École

- Cliquez dans le cadre, puis saisissez au clavier les premières lettres du nom de la commune.
- Cliquez sur le nom de l'école dans la liste déroulante
- Réitérez l'opération, si vous devez sélectionner plusieurs écoles.

2. LISTE DES ÉCOLES À INSCRIRE

À savoir

- Un seul formulaire doit être complété par collectivité. Il doit inclure l'ensemble des écoles qui pourront bénéficier de l'ENT-École en 2024-2025. Il est donc nécessaire d'avoir pris contact avec l'ensemble des directeurs(trices) de votre collectivité avant de compléter ce formulaire.
- Sur la base de cette demande d'adhésion, l'académie ouvre les accès à l'ENT pour les écoles.

Sélection des écoles pour les communes : *

Saisissez les premières lettres du nom de la commune dans la barre.

Vous pourrez alors sélectionner les écoles les unes après les autres.

3. COÛT DE L'ADHÉSION POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025

Confirmation du nombre d'écoles inscrites pour calcul du coût annuel de l'adhésion

Indiquez le nombre d'écoles sélectionnées ci-dessus et confirmez le coût annuel pour la collectivité.

Nombre d'écoles inscrites (pour le calcul du coût annuel) *

Coût annuel pour la collectivité *

Étape 5

Confirmer le coût de l'adhésion à l'ENT-École pour l'année 2024-2025

- Dans la liste déroulante, sélectionnez le nombre d'écoles que vous avez inscrites précédemment.
- Dans la liste déroulante suivante, sélectionnez le seul montant proposé.

2. Remplir le formulaire d'adhésion en ligne



Étape 6

Identifier un ou deux référents ville (facultatif)

- Référent 1 : Prénom NOM, mail du premier référent
- Référent 2 : Prénom NOM, mail du second référent

Le référent est un personnel de la collectivité. Il assure la gestion de l'espace de communication de la commune sur l'ENT-École, notamment la publication d'articles. Sa désignation est facultative.

L'ENT peut donc être utilisé par les écoles sans que la commune utilise son espace de communication.

- La collectivité s'engage à transmettre la convention signée et à la déposer dans Démarches-simplifiées dans un délai de deux mois, à compter de la date de soumission de la demande d'adhésion. À défaut la demande d'adhésion à l'ENT-École sera classée sans suite et les accès seront fermés aux écoles. *
- La collectivité confirme être informée qu'elle devra s'acquitter du paiement de la contribution au coût de l'ENT-École dès réception du titre de perception (1er trimestre 2025). *
Pour information, l'objet de la créance indiquera "2024/2025 - Contribution des collectivités territoriales au coût de l'ENT-École selon la convention de partenariat du XXXX-2024".

4. IDENTIFICATION DU RÉFÉRENT VILLE (FACULTATIF)

La collectivité souhaite désigner un référent ville *

Oui Non

Saisir le prénom et le NOM : (ex : Jeanne GARCIA) *

Ces informations permettent d'identifier nominativement le rédacteur de publication sur l'ENT.

Adresse de messagerie du référent ville *

Format attendu : nom@domaine.fr

Vérifiez bien qu'il n'y ait pas d'erreur de saisie.

La collectivité souhaite désigner un second référent ville *

Oui Non

Étape 7

Cocher les cases pour s'engager à :

- Faire signer la convention par le représentant de la collectivité et la transmettre en **version numérique scannée**, par la messagerie de la plateforme « *Démarches-simplifiées* », **dans un délai maximum de deux mois** après la demande.
Si ce délai n'est pas respecté, la demande est classée sans suite et l'accès à l'ENT fermé pour les écoles.
- Informer la collectivité qu'elle devra s'acquitter du paiement de la contribution au coût de l'ENT-École dès réception du titre de perception (1er trimestre 2025). *

2. Remplir le formulaire d'adhésion en ligne

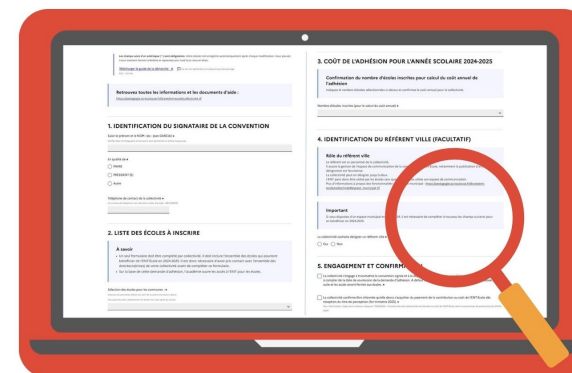


Étape 8

Vérifier les informations renseignées avant de finaliser la demande

En particulier :

- La correspondance des écoles sélectionnées dans la partie 2 avec le nombre d'écoles indiqué dans la partie 3
- L'orthographe du nom et du prénom du signataire



5. ENGAGEMENT ET CONFIRMATION

- La collectivité s'engage à transmettre la convention signée et à la déposer dans Démarches-simplifiées dans un délai de deux mois, à compter de la date de soumission de la demande d'adhésion. À défaut la demande d'adhésion à l'ENT-École sera classée sans suite et les accès seront fermés aux écoles. *
 - La collectivité confirme être informée qu'elle devra s'acquitter du paiement de la contribution au coût de l'ENT-École dès réception du titre de perception (1er trimestre 2025). *
- Pour information, l'objet de la créance indiquera "2024/2025 - Contribution des collectivités territoriales au coût de l'ENT-École selon la convention de partenariat du XX-XX-2024".

Votre brouillon est automatiquement enregistré. [En savoir plus](#)

Déposer le dossier

Étape 9

Valider la demande d'adhésion

- Cliquez sur le bouton **Déposer le dossier**

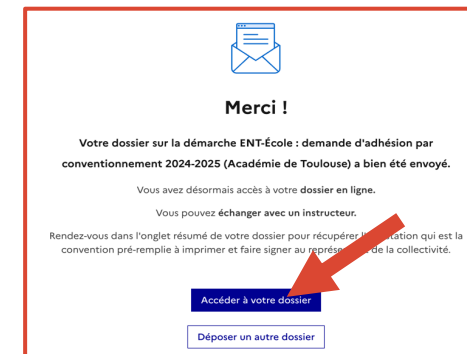
2. Remplir le formulaire d'adhésion en ligne



Étape 10

Récupérer la convention préremplie

L'écran de confirmation de l'envoi de votre demande vous permet d'accéder à votre dossier. Cliquez sur le bouton **Accéder à votre dossier**



Étape 11

Télécharger et imprimer la convention

Cliquez sur le bouton **Télécharger l'attestation**.
(Si le bouton n'apparaît pas, attendez une minute et rafraîchissez votre page.)

L'attestation est la convention préremplie qui s'affiche en .pdf dans une nouvelle fenêtre. Vous devez imprimer ce document, en utilisant le bouton  ou  en haut de l'écran.

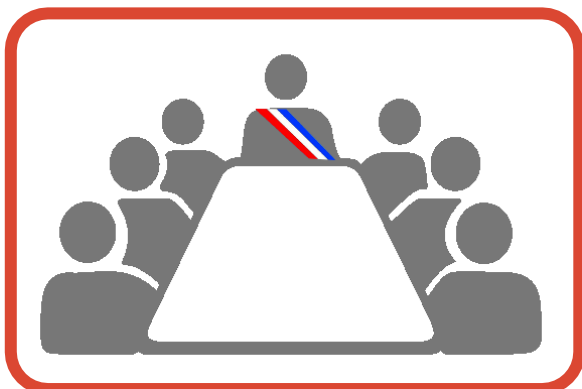
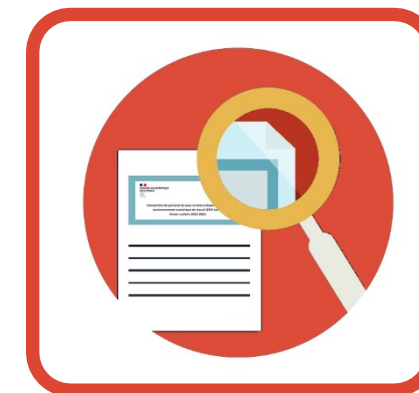
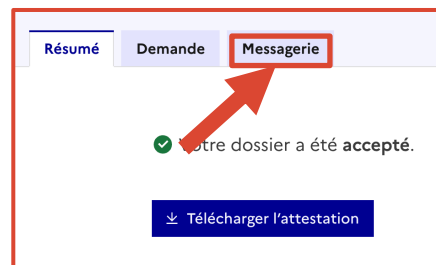
3. Renvoyer la convention signée



Étape 12

Vérifier les informations contenues dans la convention

Si vous y trouvez des erreurs, vous devez retourner sur votre dossier traité dans « démarches-simplifiées » et utiliser l'onglet messagerie de votre dossier, pour nous en informer et demander la réouverture du formulaire pour pouvoir le modifier et ainsi générer une nouvelle convention. La première convention sera considérée comme caduque.



Étape 13

Faire signer la convention préremplie par le représentant de la collectivité.

3. Renvoyer la convention signée



Étape 14

Scanner la convention signée au format PDF

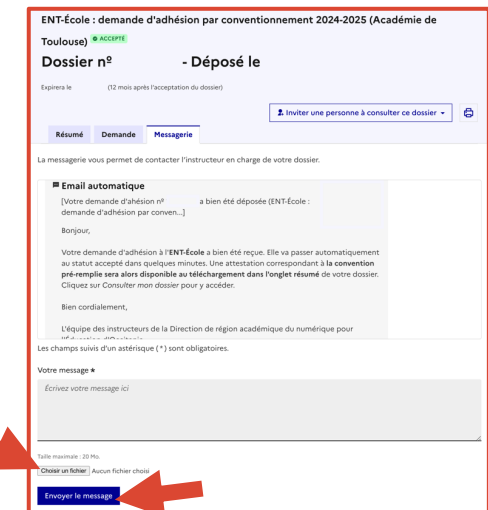


Transmettre le fichier PDF de la convention signée

Sur « Démarches simplifiées », dans vos dossiers traités, cliquez sur le dossier de votre demande.

Dans l'onglet « Messagerie », écrivez un message en joignant le fichier PDF, en pièce jointe

Étape 15



Déclencher le paiement à réception du titre de perception



Étape 1

Réception du titre de perception sur Chorus

- **Date** : Printemps 2025
- **Objet de la créance** : « 2024/2025 — Contribution des collectivités territoriales au coût de l'ENT-école selon la convention de partenariat du XX-XX-2024. »
- **Émetteur** : DRFIP Occitanie Haute-Garonne Toulouse



Procéder au paiement

Étape 2